

CHARTE EPS

- ✓ Les cours d'EPS commencent dès la sonnerie. Les élèves doivent se ranger, dans le calme, aux emplacements prévus.
- ✓ Un élève en retard, ou qui revient après une absence doit montrer son billet signé par la vie scolaire pour entrer en cours.
- ✓ Une tenue sportive (survêtement, basket) est exigée. Les chaussures doivent être lacées et adaptées à la pratique sportive (chaussures à semelles plates interdites : type converse...). les cheveux doivent être attachés.
- ✓ Les élèves doivent apporter leur carnet de liaison à chaque séance. Ils veilleront aussi à avoir une pochette avec des feuilles et un stylo à l'intérieur ainsi qu'une éventuelle bouteille d'eau.
- ✓ Les chewing-gums, les casquettes, téléphones portables et MP3 sont interdits en cours et dans le vestiaire. Dans tous les cas, chaque élève est responsable de ses affaires.
- ✓ Les déodorants en spray sont interdits dans le vestiaire.
- ✓ Les enseignants se permettront de rentrer dans les vestiaires en cas de problèmes (retard, chahut, bagarre, incident).
- ✓ Seules les inaptitudes médicales sont un motif valable de non pratique. Pour une inaptitude ponctuelle et exceptionnelle, les parents doivent faire la demande écrite en utilisant le carnet de liaison. De plus tout élève dispensé participera activement au cours d'EPS et accomplira différentes tâches (arbitrage, chronométrage....)
- ✓ La participation au CROSS est obligatoire.
- ✓ Pour le bon fonctionnement, le respect des autres, des lieux et du matériel est impératif.
- ✓ Des séances de Course d'Orientation auront lieu pendant l'année de 5^{ème} et 4^{ème} au parc Archéologique Saint Acheul
- ✓ Des séances de Piscine auront lieu pendant l'année de 6^{ème} pour les NON-NAGEURS (avec déplacement en BUS de VILLE)

**En cas de non respect de ces règles, l'enseignant d'EPS appliquera une sanction adaptée selon la faute commise.
Au 3^{ème} oubli de tenue durant la période, l'élève sera sanctionné par une retenue.**

Signature des parents

Signature de l'élève

CHARTE EPS

- ✓ Les cours d'EPS commencent dès la sonnerie. Les élèves doivent se ranger, dans le calme, aux emplacements prévus.
- ✓ Un élève en retard, ou qui revient après une absence doit montrer son billet signé par la vie scolaire pour entrer en cours.
- ✓ Une tenue sportive (survêtement, basket) est exigée. Les chaussures doivent être lacées et adaptées à la pratique sportive (chaussures à semelles plates interdites : type converse...). les cheveux doivent être attachés.
- ✓ Les élèves doivent apporter leur carnet de liaison à chaque séance. Ils veilleront aussi à avoir une pochette avec des feuilles et un stylo à l'intérieur ainsi qu'une éventuelle bouteille d'eau.
- ✓ Les chewing-gums, les casquettes, téléphones portables et MP3 sont interdits en cours et dans le vestiaire. Dans tous les cas, chaque élève est responsable de ses affaires.
- ✓ Les déodorants en spray sont interdits dans le vestiaire.
- ✓ Les enseignants se permettront de rentrer dans les vestiaires en cas de problèmes (retard, chahut, bagarre, incident).
- ✓ Seules les inaptitudes médicales sont un motif valable de non pratique. Pour une inaptitude ponctuelle et exceptionnelle, les parents doivent faire la demande écrite en utilisant le carnet de liaison. De plus tout élève dispensé participera activement au cours d'EPS et accomplira différentes tâches (arbitrage, chronométrage....)
- ✓ La participation au CROSS est obligatoire.
- ✓ Pour le bon fonctionnement, le respect des autres, des lieux et du matériel est impératif.
- ✓ Des séances de Course d'Orientation auront lieu pendant l'année de 5^{ème} et 4^{ème} au parc Archéologique Saint Acheul
- ✓ Des séances de Piscine auront lieu pendant l'année de 6^{ème} pour les NON-NAGEURS (avec déplacement en BUS de VILLE)

**En cas de non respect de ces règles, l'enseignant d'EPS appliquera une sanction adaptée selon la faute commise.
Au 3^{ème} oubli de tenue durant la période, l'élève sera sanctionné par une retenue.**

Signature des parents

Signature de l'élève